

STAGE 24 mai 2018
inscription avant le 24 avril
(attention vacances à partir 14 avril !)

N°101 – mars/avril 2018

Déposé le 29/03/2018

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



ADRESSE EXPEDITEUR

DESTINATAIRE

Jamais depuis 60 ans la France n'a aussi mal traité ses fonctionnaires : nouvelle année de gel du traitement de base (cela fera la septième), CSG à peine compensée, report des engagements PPCR, augmentation des cotisations pour pension, non-paiement d'un jour de carence pour maladie ... La liste de nos plaies est connue, elle a pour conséquence la paupérisation continue des agents de la fonction publique qui ont perdu 9% de pouvoir d'achat depuis 2010 !

Ajoutez à cela : la suppression annoncée de 120 000 postes, la mise en place d'un plan de départs volontaires, et la volonté d'utiliser davantage de contractuels et moins de statutaires.

Raisons budgétaires ? C'est ce qu'on nous disait, il y a huit ans : les fonctionnaires ont alors vu leur traitement gelé durant 6 longues années (2010 à 2016) pour contribution au redressement des comptes publics.

Mais **aujourd'hui, il s'agit d'autre chose**. Il y a une stratégie délibérée de **démonétiser, dans tous les sens du terme, les métiers de la fonction publique pour les rendre " non attractifs "**.

Cela a commencé : on voit déjà baisser drastiquement le nombre de candidat.e.s qui se présentent aux différents concours de la fonction publique. Et cela va empirer : quelle image, et quelles perspectives de carrière, notre fonction publique (tous versants confondus) offre-t-elle aujourd'hui aux jeunes en âge de travailler ?

Bien sûr le gouvernement s'en défendra en disant qu'il s'agit de " modernisation " et d'orthodoxie budgétaire. Mais nous -représentants des salarié.e.s de la fonction publique- en avons assez qu'on nous promène au prétexte qu'on serait globalement " trop cher et trop nombreux " (un comble !), peu efficaces et rétifs au changement.

La paupérisation calculée et la dévalorisation répétée de nos métiers de service public a, et aura, des conséquences graves pour des centaines de milliers de fonctionnaires (des personnes, donc).

Si l'objectif est de réinventer une fonction publique en France, il serait avisé de le faire avec les agent.e.s, et non pas dans leur dos ni à leur dépens !

BERNADETTE GROISON—SECRETAIRE NATIONALE DE LA FSU

La FSU organise deux stages départementaux par an,
l'un en automne et l'autre au printemps.
**Ces stages sont ouverts à tous, syndiqués FSU et non-syndiqués.
Il suffit de déposer sa demande (voir page suivante).**

Stage syndical du 24 mai à Magnanville

« INNOVATION PEDAGOGIQUE : EMANCIPATION OU DEREGLEMENTATION ? »

ORGANISATION DU STAGE

Accueil (café) dès 8h30

Début du stage 9h00

Matinée : Les usages institutionnels de l'innovation (analyse du vocabulaire de l'innovation ; innovation et éducation prioritaire, innovation et déréglementation).

Repas sur place à 12h00

Après-midi : Penser collectivement les pratiques enseignantes. À partir de nos expériences de terrain, de témoignages, saisissons-nous de ce temps d'échange pour comprendre comment l'école peut encore être un lieu d'apprentissage et d'émancipation pour tous.

Clôture à 16h30

À l'heure des nouvelles technologies, il devient de plus en plus fréquent que l'institution scolaire recommande les pratiques innovantes aux enseignants du primaire et du secondaire. Elle les invite à imaginer des projets pédagogiques créatifs, tout en leur promettant de financer les plus audacieux. L'article 32 du code de l'éducation rend en effet possible l'expérimentation dans les EPLE, et ce pour une durée de 7 ans. L'innovation est alors complaisamment présentée comme le moyen de résoudre les blocages des élèves dans les apprentissages, tout particulièrement dans les établissements qui accueillent les publics les plus fragiles, qui concentrent le plus de difficultés.

Mais que cache cette injonction paradoxale à innover ?

À y regarder de plus près, l'innovation n'est souvent qu'un leurre permettant de passer outre le cadre national, de mettre en concurrence les établissements et les enseignants, ou encore de faire éclater les statuts qui fondent nos métiers. Partant de ce constat, la critique de l'innovation peut aisément se retourner contre ceux qui s'y risquent. Le refus de l'innovation renverrait ainsi à une forme d'immobilisme, de conservatisme, et finalement à une forme de complaisance envers les inégalités que générerait notre système scolaire (encore faudrait-il qu'il soit le seul responsable).

Entre ces deux pôles, ne pouvons nous pas avoir un regard lucide et critique sur les dérives d'une sémantique de l'innovation, tout en inventant de nouvelles formes d'apprentissage qui puissent s'inscrire dans le collectif, sans jamais perdre de vue l'horizon émancipateur de l'éducation.

Ce stage sera donc l'occasion d'analyser les usages institutionnels de l'innovation pédagogique, mais aussi de proposer un temps d'échange réflexif et constructif autour de nos pratiques dans les classes, en primaire comme dans le secondaire, avec ou sans nouvelles technologies.

Nos invités pour introduire le débat



PAUL DEVIN

Syndicaliste FSU,
Inspecteur de l'Éducation Nationale, secrétaire général du SNPI FSU (syndicat des inspecteurs IEN et IA-IPR). Pour découvrir ses écrits :

<https://blogs.mediapart.fr/paul-devin>

Avec la participation d'ANTOINE TARDY responsable académique du SNES FSU, de THOMAS SALACROUP enseignant en REP+ à Nanterre et ... des stagiaires invités à présenter leur point de vue sur l'innovation pédagogique à travers leur pratique professionnelle de tous les jours. Si vous voulez en faire partie : n'hésitez pas à nous contacter en amont du stage !)



STAGE 24 MAI - 9h00 / 16h30
salle Voltaire - en face de la mairie de Magnanville
inscription avant le 24 avril (attention vacances à compter du 14/04)

Pour participer au stage du 24 mai 2018 il faut (cf. 1 et 2 ci-dessous) :

1 Déposer auprès de votre administration une demande de congé pour formation syndicale **avant le 24 avril**

(attention vacances à compter du 14/04)

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur académique /
Adresse

Monsieur le Recteur / Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84 , article 34; alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires * , définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 24 mai 2018 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Magnanville (78).
Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

* Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

2 Prévenir la FSU78 de votre participation : coupon réponse à nous renvoyer par courrier adressé à « FSU78 - 24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes. Vous pouvez aussi le recopier, le compléter et l'envoyer par courriel à : fsu78@fsu.fr **avant le 17/05/18** (juste pour des questions d'organisation).

Inscription au stage FSU78 du 24 mai 2018 :

Nom et prénom :

Adresse e-mail :@..... Tél :/...../...../...../...../...../.....

Affectation : Catégorie :

Syndiqué(e) à un syndicat de la FSU (si oui lequel) oui non
 Syndicat National :

Déjeunera le midi (repas convivial sur place) : oui non

(déjeuner préparé par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas).
Participation financière libre pour les adhérents à un syndicat de la FSU - 8 € pour les autres. A payer sur place par chèque à l'ordre de FSU Yvelines.



**accueil
« café »
dès 8h30**

Toutes les infos sur :
<http://sd78.fsu.fr/>

S'inscrire au stage de formation syndicale : c'est un droit !



Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU.

En cas de difficultés, **nous prévenir** pour vous aider à faire respecter vos droits. Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le Directeur académique ! L'absence de réponse **15 JOURS** avant le début du stage équivaut à autorisation d'absence !!

COMMUNIQUE FSU

Afin d'assurer la promotion d'un nouveau collège « innovant » et expérimental à Mantes la Jolie, le Conseil départemental des Yvelines a sollicité des étudiants en Master 2 Événementiel de l'université de Paris-Saclay pour l'organisation de deux journées autour de ce projet.

Le 21 mars 2018, un colloque intitulé « Penser le nouveau collège, comment révéler le potentiel de tous ? » a été organisé au siège des éditions Play Bac. Le lieu n'est pas neutre puisque Jérôme Saltet, PDG de l'entreprise, est aussi l'idéologue engagé par le Président du Conseil Départemental, en collaboration avec la Direction académique des Yvelines, pour piloter le projet pédagogique de ce nouveau collège.

Le SNES et la FSU des Yvelines dénoncent l'organisation de ce prétendu colloque, constatent qu'aucun contradicteur ne figurait parmi les participants (alors que les étudiants nous ont assuré vouloir en inviter, comme dans tout colloque digne de ce nom), et s'étonnent que la Direction académique, présente es-qualité, cautionne cette opération de communication où l'on théorise sur une recherche en pédagogie hors-sol, bien loin des préoccupations réelles des équipes enseignantes qui travaillent au quotidien sur le terrain. Il témoigne de l'entre-soi de pédagogues qui imaginent inventer le collège du futur en s'exonérant des statuts des personnels, et en prenant les élèves des collèges classés en Éducation Prioritaire pour un public test dans le cadre d'expérimentations pédagogiques.

Le second acte s'est déroulé samedi 24 mars, au cœur du quartier du Val Fourré, à Mantes la Jolie. Des ateliers ludiques y ont été organisés pour un public clairsemé. Ces ateliers avaient pour objectif d'impliquer les enfants des écoles du quartier dans la réalisation du projet de collège. Sans blâmer les étudiants organisateurs (inscrits en Master Événementiel, et pas en Master d'enseignement ou de sciences de l'éducation), les militants SNES et FSU présents sur place ont pu constater que la teneur des ateliers ne permettait pas d'aller au fond des questions pédagogiques pourtant censées être mises en avant. Les productions des enfants, fortement guidées, avaient visiblement pour but de convaincre de la prétendue adhésion des habitants au projet.

Le SNES et la FSU des Yvelines dénoncent l'instrumentalisation qui a été faite des étudiants de l'Université Paris-Saclay qui, outre le fait d'avoir consacré du temps à l'organisation de ces deux journées, engagent la validation de leur année de M2 sur ce projet. Alors qu'on leur avait demandé de faire du lien entre les acteurs locaux et celles et ceux qui conçoivent le projet pédagogique, les enjeux politiques et institutionnels ont visiblement pris le dessus. Comme eux, nous regrettons que les enseignants, les parents d'élèves, n'aient pas été plus largement consultés, y compris en acceptant les divergences de point de vue sur un sujet aussi important que celui de la scolarisation et de l'avenir de collégiens. Au lieu de cela, le Conseil départemental des Yvelines s'est emparé du projet au nom de théories pédagogiques contestées, et il a visiblement refusé d'ouvrir le débat tout en multipliant les opérations de communication. Comme pour le dossier SEMOP, ce sont des choix idéologiques et partisans qui s'imposent, puisque le Département ne s'entoure que de « conseils » qui partagent déjà ses orientations. Nous continuons à dénoncer l'intrusion du champ politique, sous l'impulsion du Conseil départemental, dans le domaine de la pédagogie.

Dans ce contexte, nous déplorons le fait que la Direction académique des Yvelines se laisse entraîner dans une aventure pédagogique douteuse, sans entendre les réserves des enseignants et des élus des organisations syndicales sur ce sujet. Celles-ci sont pourtant nombreuses : localisation et capacité d'accueil du nouveau collège, architecture déterminant un projet pédagogique contesté, information et sort réservé aux agents actuellement en poste.

Le SNES et la FSU des Yvelines continueront à défendre le principe d'un même droit à l'éducation pour tous, dans le cadre d'un service public amélioré, garant d'une équité de traitement sur tout le territoire. Nous revendiquons les moyens nécessaires à une réelle amélioration des conditions d'enseignement en éducation prioritaire. Nous dénoncerons sans faiblir la marchandisation de l'école par l'intrusion d'officines privées, sous des prétextes prétendument pédagogiques.